

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.777
2 novembre 1955
FRANCAIS



Dixième session
COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE
Tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 2 novembre 1955, à 15 heures.

Président : Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande)

Effets des radiations atomiques
/Point 59 de l'ordre du jour/ (suite)

- a) Coordination des renseignements relatifs aux effets des radiations atomiques sur la santé et la sécurité des populations
- b) Diffusion de renseignements sur les effets des radiations atomiques et sur les effets des explosions expérimentales des bombes thermo-nucléaires.

Déclarations faites par:

Sir Percy Spender (Australie)
M. Naszkowski (Pologne)

NOTE: Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.777. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

EFFETS DES RADIATIONS ATOMIQUES [Point 59 de l'ordre du jour]

- a) COORDINATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EFFETS DES RADIATIONS ATOMIQUES SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES POPULATIONS
- b) DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS DES RADIATIONS ATOMIQUES ET SUR LES EFFETS DES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES DES BOMBES THERMO-NUCLEAIRES.
(suite)

Sir Percy SPENDER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement australien est l'un des auteurs du projet de résolution soumis à la Commission. Nous estimons que les propositions tendant à rassembler les renseignements sur les niveaux de radioactivité dans le monde entier et sur les conséquences de ces radiations sur l'être humain et son milieu présentent une importance vitale.

Ces propositions traitent de sujets qui ne nous sont devenus que trop familiers ces dernières années, mais qui, par là même, nécessitent une étude approfondie.

Les questions qui se posent à nous ont fait l'objet depuis les dix dernières années d'un examen attentif et inlassable des physiciens de l'atome et des médecins. Ce n'est nullement parce que nous mettons en doute leurs capacités que nous sommes obligés de constater que le désaccord règne sur quelques-uns des points qui font l'objet de ce projet de résolution. C'est ainsi qu'il existe des divergences sur les effets à long terme probables des accroissements discernables du volume de matières radioactives dans l'air que nous respirons, la nourriture que nous mangeons, l'eau que nous buvons ou les éléments avec lesquels nous entrons nécessairement en contact dans la vie de tous les jours.

C'est peut-être en raison de ce manque d'unanimité qu'il devient de plus en plus nécessaire de prendre des décisions sur le plan politique. Puisque les progrès de la science ont donné aux nations du monde un pouvoir aussi extraordinaire, il est de la plus haute importance que nous soyons sûrs de nous en prenant des décisions et aussi que l'opinion publique, dans nos pays respectifs, trouve ces décisions satisfaisantes.

Je sais que les hommes de science eux-mêmes n'aiment pas prendre des décisions de caractère politique. De même, les hommes politiques répugnent à prendre position dans des domaines qui leur sont étrangers de par la nature même

des choses. Cependant les faits nous interdisent de laisser ces questions plus longtemps sans réponse, si nous ne voulons pas nous exposer à la critique des peuples que nous représentons, et qui pourraient nous reprocher d'ééluder nos responsabilités politiques.

Dans cette ère nouvelle qui commence pour le monde, et dont nous ne pouvons encore deviner la durée, il est certainement de notre devoir de fixer les bases des procédures à suivre dans l'avenir. C'est ainsi par exemple que nous devons nous assurer que nous ne créons pas de nouveaux périls en essayant d'en éviter d'autres.

De même, nous devons considérer en premier lieu dans toutes nos délibérations la nécessité d'assurer les peuples du monde que l'action que nous entreprenons leur garantira une sécurité permanente. Un principe de notre code national est que non seulement il faut que justice soit faite, mais encore que cela se voie. De même, il ne suffit pas que les savants nous disent que telle ou telle activité atomique présente plus ou moins de danger; il est tout aussi important que l'opinion publique reçoive des réponses satisfaisantes.

Dans une certaine mesure, nous sommes à même d'offrir à l'humanité deux perspectives d'avenir. Dans la première, des horizons infinis s'ouvriraient où les forces de l'atome pourraient être utilisées pour le bien de l'homme. Dans la seconde, nous serions tous destinés à l'anéantissement.

A mon avis le projet de résolution constitue un pas dans la bonne direction. En l'adoptant, nous suivrons la bonne voie et, si nous poursuivons la coopération internationale, nous pourrons espérer pour l'avenir.

La radiation n'est pas un fait nouveau. Elle existait avec les premiers hommes. L'évolution qui a amené l'humanité au stade actuel de son développement s'est toujours accompagnée de processus de radiations que nous pouvons sans crainte pour autant que je sache, considérer comme bienfaisants.

Le soleil a produit la vie sur cette terre, et les rayons dont les hommes de science ont pu se servir ont été, dans l'ensemble, profitables pour l'humanité. Au cours de cette session de l'Assemblée générale, nous nous occupons - et nous continuerons par la suite de nous occuper - de l'utilisation toujours plus poussée à des fins pacifiques de la plus grande puissance qu'il ait été donné à l'homme de découvrir par le travail patient de ces savants.

Même si nous arrivons à des accords valables sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques - et mon pays y est bien décidé, pour sa part - le problème subsistera des effets probables de la présence dans le monde de particules d'une force dont nous ne savons pas encore si elle est souhaitable ou dangereuse.

Je viens de dire que l'homme a été soumis à des radiations sous une forme ou sous une autre depuis le début de son existence. Ces radiations ont des origines diverses, qu'il s'agisse de radiations cosmiques, ou de radiations des espaces intersidéraux, qui probablement sont actives depuis le commencement des temps.

Au niveau de la mer, les rayons cosmiques sont moins intenses qu'à plus forte altitude. Ainsi, au niveau de la mer, la quantité de radiations qu'un individu peut absorber pendant une trentaine d'années correspond à peu près à 1,5 unité, soit 1 1/2 roentgens, pour employer la mesure des savants. La sensibilité aux radiations cosmiques augmente avec l'altitude pour atteindre environ 3 unités à quelques milliers de pieds. Je ferai plus tard d'autres observations à ce sujet. Pour l'instant, cependant, je continuerai l'énumération des différentes catégories de rayons.

La seconde forme de radiations auxquelles l'homme a été exposé durant toute son histoire est la radiation naturelle qui émane du sol et des roches de son milieu à la surface de la terre. Pour une période de trente années, l'exposition à ces radiations donne, selon les régions particulières, un chiffre variant de zéro à 3.

La troisième catégorie de radiations auxquelles nous sommes naturellement exposés est celle du potassium de l'air qui nous entoure. Le potassium, paraît-il, est légèrement radioactif et la dose absorbée par le corps humain en trente ans est de l'ordre d'une unité. Il faut mentionner à cet égard l'exposition beaucoup plus accentuée des travailleurs des mines de potasse situées pour la plupart en Europe orientale.

J'ai donc jusqu'ici attiré l'attention sur les seules formes de radiations qui peuvent être qualifiées de "naturelles" et qui certainement, au stade actuel de l'évolution humaine, semblent échapper à toute possibilité de contrôle.

Je passerai maintenant aux formes de radioactivité que l'homme lui-même a introduites dans son milieu et qui, de ce fait, devraient être soumises à son contrôle.

Tout d'abord, il y eut les rayons X, découverts en 1897, puis certaines autres substances radioactives qui, depuis 1920 environ, ont été assez largement utilisées dans le diagnostic et la thérapeutique médicaux. Des autorités dont nous ne contestons pas la compétence signalent que, dans un pays où les services sanitaires sont développés, la dose à laquelle chaque individu est exposé pendant une période de trente ans se monte à environ une demi-unité. Habituellement, nous ne permettons pas à nos compatriotes d'être exposés à des radiations excessives de cette source. Même s'il n'existe pas de juridiction nationale en ce domaine, la pratique médicale compétente fait en sorte que les individus soient protégés contre l'excès des radiations.

De plus, les bienfaits que la race humaine peut tirer de cette découverte qui permet la détection rapide de nombreuses maladies, compensent les risques secondaires que peut entraîner un abus de l'emploi des rayons X.

Nous en arrivons maintenant aux radiations provoquées par le fonctionnement des réacteurs nucléaires ou l'emploi de l'arme atomique. Ce n'est que depuis 1944 que l'homme a ajouté cette nouvelle source de radioactivité au milieu dans lequel il vit. A notre connaissance, la radiation totale ainsi ajoutée ne constitue qu'un faible pourcentage de l'ensemble des radiations d'origine naturelle qui bombardent notre corps et que j'ai énumérées plus haut. Comme je viens de le dire, donc les radiations provenant des réacteurs et des armes nucléaires ne constituent qu'un faible pourcentage du total des radiations de sources naturelles. De plus, elles se dissipent avec le temps. Cependant, l'homme est affecté par ces radiations. Elles l'atteignent par l'air qu'il respire, par sa nourriture, par ses contacts avec la poussière ou la terre.

Que pouvons-nous faire? Les milieux bien informés estiment qu'il n'y a pas de raison immédiate de s'alarmer. Cependant, sommes-nous en droit d'accepter cette affirmation sans en discuter? Les savants sont sans aucun doute de bonne foi et la question les préoccupe tout autant que nous. Il me semble que nous devrions prendre la responsabilité, dans cette Assemblée, de les décharger de leurs responsabilités. Nous avons le devoir d'organiser des programmes de recherches et de mesures qui serviront de guide à nos décisions et à nos actions ultérieures. Dans mon discours sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique,

J'ai dit que le peuple et le Gouvernement australiens estimaient le moment venu de coordonner la recherche nucléaire sur le plan mondial, quand bien même on n'obtiendrait des mesures valables que dans cinquante ou cent ans. Quoi que nous fassions, la postérité nous remerciera. Si nous ne faisons rien, alors c'est l'histoire qui nous jugera.

Dans ces conditions, que pouvons-nous faire?

Cent ans se passeront peut-être avant que nous soyons à même de constater les effets génétiques qui peuvent découler (je ne dis pas qui découleront) des radiations provoquées par l'homme, c'est-à-dire les rayons X, les radiations des réacteurs contrôlés et celles des armes nucléaires non contrôlées.

C'est sous ce rapport que je prétends que l'organisation immédiate de programmes de mesures dans le monde entier serait utile pour les générations à venir. C'est là un point que nous ne pouvons négliger et que d'ailleurs nous n'oserons pas négliger. Il est indispensable que nous prenions une décision rapide à cet égard.

Nous pouvons également formuler un programme de recherches qui serait d'un intérêt immédiat pour les peuples du monde. Nous pouvons utilement demander aux médecins et aux savants qui s'occupent de génétique dans les régions où le taux naturel de radiation est le plus élevé de commencer sans délai des études dans ce domaine. Je suggérerais, en toute modestie, de commencer ces études dans les régions les plus élevées de la terre, là où les communautés ont sans doute été soumises, génération après génération, à des radiations cosmiques plus importantes que celles auxquelles ont été exposées les populations des basses altitudes.

L'examen et la corrélation des données recueillies seraient très utiles. J'ignore si ces études nous permettront de résoudre un certain nombre de problèmes, mais il me semble qu'à ce stade du progrès humain, nous ne pouvons méconnaître la nécessité d'entamer l'examen de questions qui peuvent parfaire notre connaissance dans un domaine qui constitue peut-être la clef du destin de la race humaine.

A côté de l'étude des radiations naturelles dans les régions de haute altitude, nous pourrions entreprendre également l'étude des effets des radiations dans des endroits où elles sont reconnues comme élevées, en particulier, par exemple, sur les travailleurs des mines de potasse.

En faisant ces suggestions, je n'ignore pas qu'il existe des désaccords entre les médecins et les spécialistes en génétique sur le niveau critique auquel les radiations peuvent produire des mutations. Les désaccords sur ce point subsisteront pendant bien des années encore sans doute, mais cela ne constitue pas une excuse pour nous dispenser d'agir. Au contraire, notre devoir est sans aucun doute d'essayer de prendre une décision. Il ne s'agit pas de dire oui ou de dire non mais de faire en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des populations.

En Australie, nous pensons avoir une responsabilité particulière en cette matière, non seulement à l'égard de notre peuple mais également à l'égard des populations des îles du Pacifique. De tous temps, nous sommes restés fidèles à cette idée de responsabilité. Dans l'intérêt de ces populations, nous devons veiller à ce que les études nécessaires soient entreprises en vue de décider si la répétition des explosions nucléaires constitue ou ne constitue pas une menace pour leur sécurité.

D'autres pays ont des responsabilités similaires et je ne prétends nullement qu'ils les méconnaissent. Les Gouvernements du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, de la France, des Etats-Unis et de l'Australie travaillent en collaboration au sein de la Commission du Pacifique-Sud qui pourrait fort bien entreprendre un programme de recherches régional. Pour notre part, nous y sommes prêts.

Une minorité seulement de pays possèdent l'équipement scientifique nécessaire pour entreprendre les mesures demandées. Cinquante pour cent des pays du monde ont les ressources électroniques nécessaires à la fabrication d'un équipement spécialisé.

Les programmes régionaux, coordonnés par les Nations Unies, peuvent, pour le moment du moins, constituer la meilleure solution; il faut se souvenir cependant que ces programmes régionaux devront couvrir le monde entier, y compris les îles éloignées du Pacifique, de l'océan Indien et des régions arctiques et antarctiques.

En ce qui concerne les recherches entreprises au pôle sud, le Gouvernement australien est à même de communiquer au monde, aux termes d'arrangements adéquats, les résultats de mesures faites de façon permanente à la base antarctique de Mawson sur le continent antarctique. Une comparaison de ces résultats avec ceux obtenus à la suite d'expériences entreprises au pôle nord fournirait peut-être des informations extrêmement intéressantes aux savants qui s'occupent de la répartition des nuages atomiques libérés par les explosions nucléaires.

Ce que je dis en ce moment ne sont pas des secrets. Je ne fais qu'envisager la possibilité de voir ces nuages atomiques tourner lentement autour de l'axe de la terre. Peut-être des recherches au Pôle Nord et au Pôle Sud nous permettraient-elles de comprendre mieux tant de choses qui, autant que jé puisse m'en rendre compte, surprennent actuellement les hommes de science.

La coopération et la coordination peuvent être utiles sous bien des rapports. Des études sur la radioactivité atmosphérique peuvent être précieuses pour les météorologues. A l'heure actuelle, ceux qui sont chargés de prévoir le temps suivent les mouvements atmosphériques en mesurant certaines propriétés thermo-dynamiques, comme la température, la pression, l'humidité, la vélocité du vent et sa direction. L'évaluation mondiale de la radioactivité atmosphérique ajouterait une arme de plus à celles utilisées jusqu'à présent par les météorologues.

En raison de l'importance de la météorologie pour l'agriculture et l'aviation, une évaluation radioactive, dont on pourrait disposer librement, aurait une immense valeur pour ceux qui sont chargés de prévoir le temps et pour ceux qui se livrent à des recherches dans ce domaine. Nous pourrions peut-être, sur ce point, consulter l'Organisation mondiale de la météorologie.

Au cours de ces remarques relativement brèves, je ne pouvais espérer traiter de l'ensemble de ce problème. J'espère cependant avoir réussi à montrer qu'en Australie ce problème des radiations est considéré comme un problème mondial, intimement lié à l'avenir de la race humaine. Nous ne pouvons espérer ici, dans nos réunions, résoudre les problèmes que cette question pose mais nous pouvons tout au moins commencer à les traiter.

Nous estimons qu'il y a deux pas extrêmement importants à faire dès maintenant. Tout d'abord, nous devons nous associer pour entreprendre immédiatement des études continues, partout où cela est possible, sur le niveau actuel et futur des radiations; en second lieu, nous devons entreprendre des programmes de recherches qui seraient mis en oeuvre immédiatement sur les effets des radiations naturelles plus élevées que la normale dans les parties du monde où nous savons que de telles radiations existent.

Si nous acceptons ces propositions, il s'avèrera peut-être que nous avons pris une direction qui, dans l'avenir, prouvera par ses résultats qu'elle est née dans la sagesse et qu'elle a vécu grâce à la bonne volonté internationale. Nous aurons montré à nos savants que nous comprenons leurs problèmes et que nous

sommes prêts à nous charger des fardeaux politiques qui naissent des grandes découvertes de notre temps. Je me réserve de reprendre la parole sur le projet de résolution et les amendements qui nous sont soumis.

M. NASZKOWSKI (Pologne) : Le problème des effets des radiations atomiques est intimement lié à celui de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En effet, la concentration des efforts des savants du monde entier pour parvenir à connaître les effets de la radioactivité peut faciliter l'utilisation plus rapide et plus large de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Le problème des radiations et de leurs effets est plus ancien que celui de l'énergie atomique. La découverte de la radioactivité et l'étude de ses effets datent de la fin du siècle dernier. Cette découverte est liée aux noms de savants aussi éminents que Becquerel, Roentgen, de Broglie, Pierre Curie et notre compatriote Marie Curie-Sklodowska, qui ont posé les bases de la conception moderne de la structure de la matière. Dans leurs travaux, ils étaient guidés par un noble objectif : arracher à la nature de nouveaux secrets pour les mettre au service de l'homme.

Grâce à la libération de l'énergie atomique, le problème de la radioactivité a pris une importance nouvelle pour l'humanité, tant du point de vue positif et créateur que du point de vue des capacités de destruction que cette découverte porte en elle. Ce problème revêt deux aspects différents : d'une part, en apprenant à connaître avec précision les effets des radiations et leur influence sur la matière, il s'agit d'utiliser ce phénomène pour le bien de l'homme en premier lieu par l'utilisation des isotopes radioactifs dans la médecine, l'agrotechnique, les processus chimiques, l'industrie et de nombreux autres domaines. Mais d'autre part, il s'agit de trouver des moyens préventifs de manière à ce que les radiations - cet élément indivisible des processus technologiques liés à l'énergie atomique - n'exercent pas une influence nuisible sur l'organisme humain, ne contribuent pas à sa perte.

Une grande partie des travaux de la section biologique et médicale à la Conférence de Genève sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, a été consacrée aux problèmes des radiations et à leurs effets sur les organismes vivants. Ainsi, cette section s'est attachée à l'étude du problème de la protection de la santé devant les effets nocifs des radiations ainsi qu'à celui de l'utilisation créatrice des isotopes radioactifs pour l'établissement des diagnostics, la thérapeutique et d'autres domaines. Les rapports présentés dans cette section ont souligné avec force les dangers qu'entraînent les radiations et la

nécessité d'établir des échanges de renseignements concernant la protection de la santé des travailleurs, l'influence des radiations sur les tissus, sur le système nerveux etc. Le secrétaire de la Commission internationale de protection radiologique a présenté un rapport sur l'état actuel des connaissances dans ce domaine, en signalant qu'il y avait encore un grand nombre de problèmes inexplicables. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a présenté un document sur les mesures de protection proposées par cette organisation. Les savants soviétiques ont fait connaître les expériences qu'ils avaient faites en matière de protection de la santé, expériences pratiquées dans les laboratoires et les entreprises industrielles de l'Union soviétique. Les savants japonais ont longuement parlé des effets des radiations atomiques. Le rapport du Professeur Muller de l'Université d'Indiana traitait également de ce problème. La Conférence de Genève a démontré l'importance considérable de la coopération internationale dans ce domaine. Cette nécessité a également été soulignée par le Président de la Conférence de Genève, le Docteur Bhabha. Parlant devant notre Commission, le Docteur Bhabha a particulièrement attiré l'attention sur le fait que la discussion, à Genève, sur les effets génétiques des radiations, avait démontré que nous avons trop peu de connaissances en cette matière et que des recherches importantes s'imposent.

Tout en appréciant à leur juste valeur les recherches scientifiques relatives aux effets des radiations atomiques, nous devons souligner avec force que les recherches les plus fructueuses même ne suffisent pas à protéger d'une manière absolue l'homme des effets des radiations si des mesures bien définies ne sont pas prises dans le domaine des relations internationales. En effet, si le phénomène radioactif est relativement facile à connaître et à maîtriser dans les laboratoires et les centres industriels où se déroulent des processus techniques contrôlés par l'homme et où l'on peut parfaitement protéger le personnel et isoler l'entourage, les expériences d'armes atomiques et thermonucléaires, provoquant de grandes concentrations de radioactivité sans qu'il soit possible de régler les conditions atmosphériques et de prévoir tous les effets directs et indirects des radiations, peuvent par contre aboutir à des effets destructifs incalculables.

Les expériences de bombes thermonucléaires et atomiques ont soulevé dans le monde une profonde inquiétude. Cette question a fait l'objet de discussions devant les parlements de certains pays et de déclarations d'hommes d'Etats. La réaction des peuples d'Asie a été particulièrement véhémement parce qu'ils vivent sur ce continent sur lequel sont tombées les premières bombes atomiques à la fin de la deuxième guerre mondiale et que leurs populations ont déjà connu également les effets des expériences de l'arme atomique. La Conférence historique de Bandoung s'est prononcée en faveur de la cessation des expériences d'armes de destruction massive. Cependant, cette action ne se limite pas à l'Asie. De nombreux savants ont attiré l'attention sur le danger des radiations. On a déjà cité ici l'appel de Bertrand Russell et d'un groupe de savants. Je voudrais rappeler également que dix-huit lauréats du Prix Nobel, parmi lesquels des physiciens éminents tels que MM. Otto Hahn, Muller, Max Born, Arthur Compton et d'autres ont lancé, le 15 juillet dernier, un appel à tous les gouvernements du monde afin qu'ils prennent des mesures pour l'interdiction absolue de la guerre, soulignant qu'au stade actuel du développement de la science et en raison de l'existence des armes atomiques et thermonucléaires, la guerre est lourde de dangers pour l'humanité.

Les lauréats du Prix Nobel déclarent :

"C'est avec plaisir que nous avons consacré notre vie au service de la science. Nous sommes convaincus que c'est la voie à suivre pour assurer une vie plus heureuse aux hommes. Nous constatons avec horreur que c'est la même science qui donne à l'humanité les moyens de se détruire elle-même. Par l'emploi militaire total des armes possibles aujourd'hui, la terre peut être contaminée par la radioactivité au point que des nations entières peuvent être annihilées."

Les débats aux parlements britannique, italien, hindou, les discussions au Conseil de tutelle motivées par les plaintes de la population des îles Marshall, les résolutions du Mouvement mondial de la paix, montrent que l'inquiétude provoquée par les effets des radiations est générale et atteint tous les continents. Le mémoire de l'Inde demandant l'inscription de la question à l'ordre du jour se réfère nettement à cette situation. Il est indubitable que l'inquiétude de l'opinion publique, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays, provoquée par les effets des radiations causés par les expériences des bombes atomiques et à l'hydrogène, est l'une des raisons aussi de la proposition américaine. Le mémoire explicatif joint à la demande américaine d'inscription du point à l'ordre du jour l'indique très nettement.

Il semble cependant que certaines délégations, en particulier celle des Etats-Unis, ont tendance à vouloir rassurer, dans leurs interventions, l'opinion publique quant aux dangers qu'entraînent les radiations atomiques de grande intensité non contrôlées. Le représentant des Etats-Unis a affirmé que les données scientifiques dont dispose son gouvernement, montrent que les essais nucléaires faisant l'objet de mesures de contrôle ne constituent pas une menace sérieuse pour la santé humaine. Une telle affirmation est très certainement juste, mais elle l'est uniquement dans des conditions où des couches suffisamment épaisses de matériaux isolants et d'autres moyens de protection arrêtent les radiations nocives, c'est-à-dire lorsque l'énergie atomique est utilisée à des fins pacifiques. Il est cependant difficile de parler de mesures de protection vraiment suffisantes lors des explosions atomiques ou thermonucléaires. On ne peut pas, en effet, isoler et protéger de rayons nocifs, pour un temps assez long, un grand nombre de personnes se trouvant dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres du lieu de l'explosion. Dans ce cas, il n'est possible d'assurer les mesures de

protection indispensables qu'au personnel employé pour une explosion donnée.

On connaît le sort tragique du bateau de pêche japonais "Fukuryu Maru" qui se trouvait fort loin du lieu de l'explosion. Les membres de l'équipage ont été victimes de lésions très graves dues aux chutes de poussières radioactives et l'un des pêcheurs est mort après six mois d'agonie. L'histoire de cet infortuné bateau, des maladies et des souffrances de son équipage, a été décrite en détail à la Conférence de Genève par le professeur Tsuzuki.

Les expériences de Bikini ont en outre montré qu'il était difficile de contrôler les radiations lors de l'explosion. Ces expériences ont permis d'établir, à l'occasion de ces explosions thermonucléaires, la permanence d'un danger radioactif à grande distance - 240 à 250 kilomètres - pouvant se prolonger pendant une période de plusieurs mois. Un nouvel effet nocif, lors des explosions d'engins thermonucléaires, a été la poussière radioactive soulevée à très haute altitude et emportée par le vent, avec une force incontrôlable par l'homme, à des centaines de kilomètres. On sait également qu'après l'explosion de Bikini, le 26 avril 1954, des pluies radioactives sont tombées du 3 au 6 mai sur le Japon et pendant un temps très long une poussière radioactive, nocive pour les plantes, les animaux et les hommes, est demeurée dans l'atmosphère.

Les conséquences des explosions de Hiroshima et de Nagasaki ont prouvé qu'il est impossible de prévoir les effets des radiations non contrôlées. La description des effets de ces explosions a été faite à la Conférence de Genève par le professeur Tsuzuki, et en partie indirectement par le professeur Muller. D'autre part, les données américaines et japonaises prouvent qu'après l'explosion atomique, les effets radioactifs mortels dus aux radiations des neutrons atteignent un kilomètre et ceux des rayons gamma deux kilomètres. On ne connaît même pas encore de nos jours toute l'étendue des malheurs causés par les explosions de Hiroshima et de Nagasaki. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui encore, souffrent de lésions causées à cette époque.

L'influence de ces radiations sur les plantes n'est pas non plus pleinement connue. Il est évidemment impossible encore de prévoir toutes les conséquences qu'auraient les radiations pour les descendants de ceux qui, ayant survécu aux effets des explosions, ont néanmoins été soumis à des doses de rayonnement inconnues. Certaines conclusions sont, on le sait, alarmantes et il en ressort que les effets nocifs des radiations peuvent influencer sur la descendance et si des générations consécutives y étaient exposées, ces effets des radiations pourraient être cumulatifs et lourds de conséquences désastreuses.

M. Naszkowski (Pologne)

La délégation polonaise considère que, dans notre discussion sur la diffusion et la coordination des échanges internationaux de renseignements relatifs aux effets des radiations atomiques sur l'organisme humain, il ne faut pas avoir en vue seulement un aspect étroit du problème, comme le voudraient ici certains délégués, à savoir, par exemple, l'évaluation des niveaux des radiations dans le monde; il nous faut voir tous les aspects du problème qui revêtent une importance vitale pour l'humanité. Lorsque nous discutons des échanges d'informations sur les effets des radiations - afin de protéger les hommes de la mort, des souffrances et des maladies susceptibles d'être causées par les radiations - il faut bien convenir que l'obstacle essentiel empêchant de protéger complètement l'humanité des effets nocifs des radiations tient aux explosions provoquées à l'occasion des expériences d'armes atomiques et thermo-nucléaires.

Notre Commission ne remplirait pas sa tâche si elle n'attirait pas l'attention sur cet aspect du problème. Notre tâche ne sera pas remplie aussi longtemps que nous n'aurons pas abouti à un accord sur l'interdiction absolue et contrôlée de produire, posséder et utiliser des armes atomiques et thermo-nucléaires. La première étape, comme l'a dit ici le délégué de l'Union soviétique, pourrait être une entente sur la cessation des expériences d'armes atomiques et thermo-nucléaires.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il ne faille pas en même temps, et dès à présent, aboutir à un accord en ce qui concerne les échanges de renseignements sur les effets des radiations. Nous jugeons une telle coopération indispensable et notre pays est prêt à participer activement aux travaux dans ce domaine.

La science polonaise apprécie pleinement l'importance de ces problèmes. Lors de la discussion du point précédent de l'ordre du jour, au sein de la Première Commission, nous avons déjà évoqué les résultats des recherches effectuées, depuis plus de trois ans, à l'Institut d'Oncologie, à Gliwice, avec la collaboration du professeur Zlotowski et du docteur W. Jasinski, en vue de déterminer le niveau maximum des rayons X et gamma toléré par l'organisme humain. Je peux ajouter qu'on a procédé à un examen sanguin sur 145 membres du personnel. Cet examen a permis de conclure que la dose de 0, 01 r. par jour ne devrait pas être dépassée, soit un niveau inférieur à celui généralement admis.

M. Naszkowski (Pologne)

Les rayons X ont également été utilisés dans les instituts de recherches polonais, dans l'industrie et dans les écoles supérieures pour les recherches de micro et de macro-structure. Un certain nombre d'entreprises de la sidérurgie et de l'industrie mécanique utilisent les rayons X pour déceler les défauts internes des pièces et des soudures. A l'Institut d'électro-technique de Varsovie, on utilise les rayons gamma du cobalt pour dépister les défauts. Evidemment, ceci n'épuise pas les possibilités d'utilisation des rayons radioactifs dans l'industrie et la médecine. L'Institut d'études nucléaires récemment créé en Pologne a entrepris des recherches pour l'application des isotopes dans divers domaines. Dès à présent, la Commission des sciences médicales de l'Académie polonaise des sciences a entrepris des recherches concernant la question des radiations ionisantes sur l'organisme humain, en s'attachant particulièrement au problème de la protection des travailleurs employés dans les laboratoires et l'industrie ainsi qu'à l'utilisation des isotopes radioactifs dans le diagnostic et la thérapeutique médicale.

La coopération internationale, en ce qui concerne l'étude des effets des radiations, ne devrait pas se borner à des échanges de renseignements sur les effets des radiations atomiques. Elle devrait englober également des échanges d'expériences portant sur les moyens prophylactiques et la thérapeutique dans les cas de lésions dues aux radiations atomiques. Il faut aussi se préoccuper d'établir des normes pour ce qui est des moyens de protection, et, dans toute la mesure du possible, de mettre à la disposition de toutes les nations les connaissances relatives aux effets des radiations.

Il ne faut pas considérer les échanges de renseignements concernant les effets des radiations comme un problème distinct du problème général de l'énergie atomique. Le bien de l'humanité exige un effort constant en vue de découvrir, maîtriser et utiliser de nouvelles sources énergétiques, des isotopes radioactifs pour le diagnostic, la thérapeutique médicale, la technique, etc. On ne saurait freiner les travaux sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sous le prétexte qu'il existe un danger inhérent aux radiations. Il convient au contraire d'accélérer le rythme des recherches sur la protection contre les effets des radiations, afin d'élargir encore les possibilités d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous pensons que les échanges de renseignements, qui ont débuté en partie à la Conférence scientifique de Genève, devraient avoir lieu selon des principes stables, entre tous les Etats.

M. Naszkowski (Pologne)

Pour ce qui est des propositions précises tendant à un échange international de renseignements sur l'influence et les effets des radiations, la délégation polonaise appuie l'initiative de la délégation des Etats-Unis visant à créer un comité chargé d'étudier les effets des radiations. Conformément au point de vue exprimé plus haut, sur les tâches et les objectifs d'une telle coopération, nous tendrons à l'élargissement du champ d'action de ce comité, de manière que l'échange de renseignements sur les effets des radiations englobe également les recherches sur les moyens de protection et la thérapeutique des conséquences nocives des radiations.

Ce comité devrait, à notre avis, être créé auprès de l'Organisation des Nations Unies. Sa composition devrait être plus conforme au principe de la représentation proportionnelle des diverses régions géographiques que ne le propose le projet de résolution A/C.1/L.138. Nous pensons également que tous les pays, sans exception, devraient avoir pleine possibilité de coopérer avec le Comité, puisque le problème intéresse l'humanité tout entière. C'est à quoi tendent les amendements présentés aujourd'hui par la délégation soviétique, auxquels la délégation polonaise apporte son appui. Les amendements de l'Inde tendent également, entre autres, à écarter toute restriction discriminatoire en ce qui concerne la coopération des Etats avec le Comité.

La délégation polonaise estime qu'il est important de définir dès le début la juste direction et le champ d'action du Comité, en ayant à l'esprit les objectifs généraux qui doivent nous guider en cette matière. En agissant de la sorte, nous ouvrirons un nouveau chapitre important de la coopération internationale, pour le plus grand bien de tous les Etats et de tous les peuples.

M. Krishna MENON (Inde), (Interprétation de l'anglais) : Je me bornerai, pour que les membres de la Première Commission en comprennent mieux la portée, à expliquer brièvement les divers amendements (A/C.1/L.139) présentés par ma délégation au projet commun de résolution soumis par les huit Etats, en tête desquels figurent le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique (A/C.1/L.138).

Je dois cependant dire qu'un certain nombre d'idées permettent au projet de résolution de couvrir tant les sous-alinéas que les alinéas eux-mêmes, aussi bien dans les paragraphes du préambule que dans un certain nombre de paragraphes du dispositif. Quant aux amendements, plusieurs d'entre eux se réfèrent au comité envisagé.

Ces amendements ont trait, avant tout, au caractère et à la composition du comité ainsi qu'aux aspects de son fonctionnement. Nous estimons que la suggestion originale présentée par la délégation des Etats-Unis constitue ce qu'il y a de plus acceptable dans le texte. Dans les observations faites hier par le représentant du Royaume-Uni, nous avons relevé l'expression "comité scientifique" qui apparaissait pour la première fois. Dans sa déclaration du 31 octobre, le représentant des Etats-Unis disait :

"Nous avons réfléchi à la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Nous proposerons que cette tâche soit confiée à un comité technique spécial qui serait composé de savants spécialisés désignés par les gouvernements." (A/C.1/PV.773, page 7).

Ma délégation ne croit pas un seul instant qu'il y aura la moindre divergence de vues au sujet de la désignation des savants devant faire partie de ce comité. Mais nous pensons que cet organe devrait s'appeler autrement que "comité scientifique" pour des raisons que nous exposerons lorsque nous présenterons ces amendements.

Dans sa déclaration d'hier, le représentant du Canada a dit :

"Le comité envisagé par la délégation des Etats-Unis comprendrait les savants qualifiés qui seraient désignés par leurs gouvernements respectifs... Par conséquent, il devrait être entendu que les savants qui composeront ce comité seront libres de faire appel à des adjoints et à des experts lorsqu'ils le jugeront nécessaire. Je vois que M. Wadsworth fait un signe d'acquiescement." (A/C.1/PV.775, page 31).

Le représentant du Canada a poursuivi :

"On a suggéré, à juste titre, que ce comité spécial entreprenne ce qui sera, en fait, une enquête." (Ibid.)

Nous ne voulons pas nous engager dans des querelles sur la terminologie et il ressort clairement des déclarations et observations faites aujourd'hui, et en particulier par le représentant de l'Australie qui semblait très bien renseigné, que le comité, bien qu'il ne soit pas destiné à revêtir dès maintenant les dimensions d'un organe spécial - ainsi que le relevait ce matin le représentant du Pérou - ne devrait pas être un comité scientifique, avec toutes les conséquences que ce mot implique. On voit, dans le projet de résolution, que cet organe serait composé de savants.

Nos amendements ont trait, ensuite, à l'élargissement de ce comité, car c'est une question qui intéresse non seulement les pays qui disposent à l'heure actuelle des connaissances et de l'équipement suffisant dans ce domaine, mais le monde entier. C'est pourquoi nous voudrions que sa composition soit plus large, et c'est la raison de l'un de nos amendements.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous estimons que ce comité devrait être établi sur une base semblable à celle du Comité consultatif ou à celle du comité envisagé dans le dernier projet de résolution adopté par la Première Commission. En d'autres termes, cet organe doit pouvoir fonctionner, ce qui sous-entend que le Secrétaire général doit prendre part à ses travaux et coopérer avec lui. En d'autres termes, les fonctions du Secrétaire général ne doivent pas se borner à mettre à la disposition du comité un bureau, un secrétariat, des fournitures, mais il doit travailler en étroite collaboration avec lui.

Une autre série d'amendements, qui s'appliquant à de nombreux passages, concernent une autre question et je suis certain que la Commission les accueillera favorablement. Nous nous occupons là d'un problème qui intéresse le monde entier, et par conséquent aucune partie du monde ne peut en être tenue à l'écart. Nous avons par conséquent suggéré que l'on supprime, partout où elle apparaît, la mention restrictive d'Etats Membres, d'institutions spécialisées, de groupes, ou toute autre expression semblable, même si ces termes ne doivent être remplacés par aucun autre. Le comité a pour fonctions de recevoir des renseignements

d'où qu'ils viennent s'ils sont utiles. Il est certain qu'il ne s'agit pas de rechercher des données sur l'effet des rayons cosmiques sur les hauts plateaux du Tibet, par exemple, et nos amendements ne contiennent rien dans ce sens et n'ont pas pour objet d'entreprendre l'étude de sujets étrangers à la question. Ces amendements ont été rédigés de façon à ne soulever aucune difficulté à cet égard et nous entendons n'utiliser que des termes généraux afin que le comité ait toute latitude de recueillir les informations qui lui semblent nécessaires, de quelque source qu'elles émanent. Nous nous associons au point de vue exprimé ce matin par le représentant du Pérou et nous voulons voir utiliser des expressions suffisamment souples. C'est pourquoi il n'est même pas nécessaire d'employer des termes politiques comme celui d'Etats par exemple. Ce ne sont pas les Etats qui nous intéressent, mais les régions et les pays.

Nous serions tentés, même, d'aller jusqu'à dire que la collecte des renseignements devrait être organisée sur une base universelle. C'est là, en effet, ce que nous désirons. Nous ne devrions pas introduire la moindre discrimination dans ce domaine.

Une fois que la position du Secrétaire général aura été précisée, selon la ligne que nous avons suggérée, il serait chargé de publier les documents au nom du comité plutôt que de les recevoir de cet organe.

Nos autres amendements découlent des explications que nous avons données, à l'exception des deux derniers. Nous ne voyons aucune raison d'accorder un traitement spécial au Gouvernement japonais dans cette affaire. D'autre part, il doit être bien entendu que le Secrétaire général aura la possibilité de réunir le comité, sans quoi celui-ci aurait certaines difficultés à tenir des séances. Qui convoquerait ses membres? Donc, nos amendements ne concernent, là, que des points strictement pratiques. Le Secrétaire général devrait prendre les mesures pour réunir le comité.

Le dernier amendement suggère de respecter la procédure habituelle de transmission, qui en fait découle de la procédure de l'Assemblée générale. J'ai fait état, précédemment, des observations présentées par mon collègue du Canada qui s'est associé à mes propres remarques; la nécessité de respecter une procédure suffisamment souple n'a pas été affirmée par le représentant du Pérou seulement, mais également par celui de l'Union soviétique. Celui-ci a dit :

"Les questions relatives à la protection contre les effets délétères des radiations et au traitement des maladies provoquées par les radiations sont également d'une importance capitale."

(A/C.1/PV.775, page 46)

Permettez-moi de rappeler également les remarques qu'a faites le représentant de la Suède, lundi, lorsqu'il a dit :

"Afin que nous ayons un tableau complet de ce qui a déjà été accompli et de ce qui se fait dans différents pays, il faudrait que des rapports provenant des divers gouvernements ou d'autres organes nationaux ou de savants personnellement soient rassemblés, révisés et publiés." (A/C.1/PV.773, page 17)

On se rappellera que le représentant du Royaume-Uni comme celui des Etats-Unis se sont référés hier aux différentes procédures en vigueur dans plusieurs pays. Cela prouve qu'il est nécessaire de faire preuve de suffisamment de souplesse.

Tels sont les objectifs de nos amendements que nous présentons dans l'espoir qu'il sera possible d'en incorporer l'essentiel dans le projet de résolution commun afin qu'il ait des chances d'être adopté à l'unanimité. Ainsi que je l'ai dit au début, ma délégation n'a pas cherché à mettre sur pied un projet de résolution distinct sur ce sujet. Les suggestions que nous faisons sont contenues dans le document A/C.1/L.138 et ma délégation a fait distribuer, pour faciliter le travail des membres de la Commission, un texte officieux qui montre sous quelle forme se présenterait le projet de résolution final si nos suggestions étaient adoptées.

Tels sont donc les principaux amendements que nous voulions présenter. Il y en a quelques autres. Je voudrais faire appel à mes collègues pour qu'ils les étudient avec toute l'objectivité et le sérieux qu'ils nous semblent mériter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas d'autres orateurs sur ma liste. Je vous rappelle la proposition que j'ai faite de clore la liste des orateurs aujourd'hui à 18 heures et je prie les représentants qui voudraient prendre la parole de bien vouloir s'inscrire.

La séance est levée à 16 heures 20.

1870

...

...

...